Jean-Baptiste André Godin à monsieur Cornu, 24 mars 1876

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (17)
Collation1 p. (314v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Cornu, 24 mars 1876, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 23/09/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/48810

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction24 mars 1876
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireCornu
Lieu de destinationMont-et-Marré (Nièvre)

Description

RésuméSur la recherche de minerais dans la Nièvre. Monsieur Cornu veut s'assurer que Godin ne réclamera pas une servitude sur son terrain où s'écoulent les eaux du sondage : Godin lui confirme que son installation est temporaire.
SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

Procédure (droit)
Lieux citésSardy-lès-Épiry (Nièvre)
Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 07/07/2023
Dernière modification le 18/09/2023

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/48810?context=pdf

Guise le 24 Mars 76

Monsieur,

J'ai été informé, par mon employé au sondage de Vardy, que vous désiriez de ma part l'attestation que je n'entendais en aucune façon me prévaloir de l'écoulement, sur votre propriété, des eaux qui pourraient provenir de mon sondage, pour réclamer à l'avenir une servitude.

Ces travaux de sondage sont trop temporaires pour que je puisse jamais acquérir une prescription qui me donne un pareil droit.

Je vous remercie donc de l'obligeance que vous avez de bien vouloir tolérer le déversement de ces eaux et je vous assure que cela n'aura qu'une durée momentanée.

Agréez je vous prie, Monsieur l'assurance de mon entière considération.

Godin

M. Cr[illegible]

Fichi